

**Association
de Sauvegarde
des Abords
de la Lévrière et de
la Forêt de Lyons**

**La CHAPELLE
Sainte AUSTREBERTHE
RÉHABILITATION**



L'ASALF

Depuis plus de 25 ans, l'ASALF se donne pour mission la sauvegarde du patrimoine naturel et du patrimoine rural bâti de la vallée de la Lévrière et de la forêt de Lyons.

La vallée de la Lévrière, unique par son charme et son homogénéité, présente sur quelque 24 kilomètres un condensé des caractéristiques architecturales et naturelles de la région.

LE PATRIMOINE RURAL BÂTI DE LA VALLÉE DE LA LÉVRIÈRE

Habitée depuis la nuit des temps, la vallée de la Lévrière conserve encore de nombreux témoignages historiques qui se révèlent dans son patrimoine rural bâti. Imposants ou plus modestes, des bâtiments anciens montrent le soin et l'attachement portés à leur environnement par ceux qui nous ont précédés.

Certains de ces édifices, par leur beauté fragile et par la charge émotionnelle qui s'en dégage, nous touchent encore profondément aujourd'hui. Mais le temps fait son œuvre, et la préservation de ce patrimoine commun et intergénérationnel devient plus que jamais problématique.

UN BÂTIMENT EMBLÉMATIQUE : LA CHAPELLE SAÏNTE-AUSTREBERTHE

L'ASALF souhaite aujourd'hui soutenir la restauration de la chapelle Sainte-Austreberthe, un bâtiment rare qui s'inscrit de façon exemplaire dans le style et l'histoire de la vallée.



La chapelle
Sainte-Austreberthe
à Saint-Denis-le-Ferment
fleuron patrimonial
et touristique.



SAiNTE-AUSTREBERTHE : BREF RAPPEL HISTORIQUE

En 1230, s'élevait sur les hauteurs de Saint-Denis-le-Ferment, au hameau Sainte-Austreberthe, un prieuré appartenant aux religieuses placées sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Saëns.

Au Moyen Âge, les abbayes constituaient des pôles culturels et économiques particulièrement dynamiques dont profitait l'ensemble des villageois qui vivaient alentour. L'exploitation de leurs nombreux domaines stimulait le négoce et la tenue de foires. Les abbayes étaient également un centre d'accueil pour les pèlerins et les voyageurs. Elles facilitaient les échanges, et leurs aumônes constituaient une aide appréciable pour tous. Véritables îlots de prospérité, elles fournissaient vivres et travail à un grand nombre de gens, qui n'étaient pas des religieux pas plus qu'ils n'étaient soumis aux règles de la vie monastique.

Il est facile d'imaginer qu'à Sainte-Austreberthe, en 1230, le prieuré connaissait une forte activité, avec ses terres, fermes, chapelle et autres bâtiments annexes placés sous sa dépendance. Aujourd'hui, ne reste plus que la chapelle, dont l'attrait demeure malgré les 785 années qui nous séparent de sa construction.

SAiNTE-AUSTREBERTHE : UN PATRIMOINE HISTORIQUE DOUBLÉ D'UN PATRIMOINE DE CŒUR

Les habitants de Saint-Denis-le-Ferment sont très attachés à cette chapelle, qui appartient à la commune depuis que sa dernière propriétaire privée, Madame Vermersch, lui en a fait don en xxxx.

En effet, la chapelle Sainte-Austreberthe fait partie de ces fleurons touristiques et patrimoniaux, d'autant plus appréciés qu'ils sont intimes et préservés. Elle est un but de promenade en-soi car il n'existe presque plus d'édifices de cette nature, et le circuit dans lequel elle s'inscrit attire de

nombreux marcheurs.

Elle se situe dans un cadre idyllique, un peu secret. On y accède par un chemin de terre qui s'enfonce dans les bois. Le promeneur la découvre soudain, dans la lumière, paisible et rassurante.

De nos jours encore, chaque lundi de Pentecôte ramène une foule de pèlerins qui vient s'y recueillir, ou tout simplement ressentir ce qui se dégage des lieux.

785 ANS, TOUJOURS DEBOUT, MAiS...

La chapelle a plus ou moins bien résisté aux attaques du temps grâce à l'entretien dont elle a bénéficié dans le passé. Mais aujourd'hui, de sérieux et importants travaux doivent être entrepris rapidement pour mettre ce petit joyau du patrimoine rural hors de péril et lui redonner son éclat d'origine. En particulier, et dans un premier temps, pour l'extérieur du bâtiment :

- Étanchéité des murs extérieurs par la création de caniveaux et grille d'évacuation
- Démolition des parements de pierre détériorés et réfection
- Piochage des joints de ciments nuisibles à la conservation du bâtiment et rejointoiement à la chaux